



**SICTOM
SUD-ALLIER**



CONVENTION DE PARTENARIAT pour favoriser la réduction et le tri des déchets sur le territoire du SICTOM Sud-Allier

Entre les soussignés :

SICTOM Sud-Allier, Les Bouillots, 03500 BAYET, représenté par son Président Monsieur Pierre COURTADON

Et

- L'association :
- La collectivité :
- L'entreprise :
- Le camping/village vacances :
- Le lycée :
- Le collège :
- L'école :
- Le centre de loisirs/accueil périscolaire :

Représenté(e) par :

En qualité de :

Adresse :

Contexte

Le SICTOM Sud-Allier a signé le 11 octobre 2011 un accord-cadre avec l'ADEME pour mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des déchets (PLP). L'objectif de cette démarche est de réduire la quantité de déchets produits sur le territoire de 7% en 5 ans, soit 28,5 kg/habitant d'ici 2016.

Dans le cadre de son PLP, le SICTOM Sud-Allier souhaite accompagner l'ensemble des acteurs (associations, professionnels, collectivités, établissements...) présents sur ses 136 communes adhérentes dans une démarche de réduction des déchets.

Le SICTOM Sud-Allier, grâce à cette convention, propose un soutien à la mise en place d'actions et de gestes favorisant la réduction des déchets : actions internes et/ou externes.

Cet accompagnement s'inscrit dans les 5 thématiques du PLP :

- 1/ sensibilisation des publics à la réduction des déchets** (documentation, stand, affichage...)
- 2/ éco-exemplarité** (compostage/lombricompostage des déchets organiques, réduction du papier et des consommables, suppression de la vaisselle jetable...)
- 3/ actions emblématiques nationales** (favoriser le compostage, lutter contre le gaspillage alimentaire, développer le stop pub...)
- 4/ réduction des déchets** (favoriser la réparation, le réemploi...)
- 5/ prévention qualitative des déchets** (réduire les déchets dangereux des ménages et entreprises)

La présente convention vise à définir les modalités de mise à disposition de moyens humains et techniques dans le cadre d'une ou plusieurs action(s) d'éco-exemplarité d'une structure ou d'une manifestation sur l'une des communes adhérentes au SICTOM Sud-Allier.

ARTICLE 1 : Engagements du SICTOM Sud-Allier

Le SICTOM Sud-Allier s'engage à accompagner dans sa démarche éco-exemplaire par diverses actions à mettre en œuvre, qu'elles soient internes (au sein de la structure) ou externes (destinées à un public extérieur).

Les actions choisies sont précisées en annexe 1.

Cet accompagnement peut prendre différentes formes :

1-1- Moyens humains

Le SICTOM Sud-Allier peut vous conseiller pour mettre en œuvre des actions simples et efficaces. Il peut ainsi intervenir lors des réunions d'organisation pour assurer des formations sur les consignes de tri et les gestes de prévention pour les bénévoles. Eventuellement, le SICTOM Sud-Allier peut être présent sur une manifestation et développer une thématique particulière (tri, compostage, gaspillage alimentaire, récupération...).

1-2- Moyens techniques

Le SICTOM Sud-Allier s'engage à prêter le matériel nécessaire pour aider le partenaire à mettre en place ces gestes de prévention et de tri après avoir défini vos besoins en terme de bacs de collecte (collecte sélective des emballages, verre et ordures ménagères) en fonction de la production de déchets. Ces moyens techniques peuvent prendre la forme d'une dotation de sacs jaunes et/ou du prêt de conteneurs réservés aux ordures ménagères, aux emballages ménagers et aux emballages en verre. Liste des moyens techniques en annexe 2.

ARTICLE 2 : Engagements du partenaire

2-1- Modalités

La demande d'accompagnement devra être effectuée au moins 1 mois avant la date du début de la/des action(s) ou de la manifestation par écrit au SICTOM Sud-Allier :

- par mail svenuat@sictom-sud-allier.fr
- par courrier SICTOM Sud-Allier – Les Bouillots – 03500 BAYET

2-2- Qualité des gestes de prévention et de tri

Le signataire s'engage à mettre en œuvre les gestes de prévention et de tri des déchets produits au quotidien ou par la manifestation. Si le SICTOM Sud-Allier constate qu'aucune action n'a été mise en œuvre par l'organisateur afin de réduire la production de déchets lors de l'événement et/ou en cas de non respect des consignes de tri, le coût de la prestation effectuée par le SICTOM Sud-Allier sera facturée à l'organisateur, à savoir :

- Les frais de livraison des conteneurs, soit 4€* HT/km (entre Bayet et le site de la manifestation) ;
- Et la mise à disposition de bacs et le traitement des déchets produits, soit 23,25€* HT/m³.

**ces prix sont révisés chaque année*

Pour matérialiser son implication, le signataire s'engage à **signer une charte qui comprendra au moins 4 gestes de prévention, dont obligatoirement la mise en place du tri des emballages et du verre, l'achat de boissons en grands conditionnements ou en contenants consignés et l'achat de produits locaux.**

Le signataire s'engage également à former à la prévention et au tri (via un agent du SICTOM Sud-Allier) une ou plusieurs personnes référentes au sein de la structure ou des bénévoles pour les manifestations ponctuelles.

2-3- Utilisation et collecte des conteneurs mis à disposition lors des manifestations

Le signataire s'engage à respecter les consignes de tri et à présenter les différents conteneurs au jour, à l'heure et au lieu convenus avec les services du SICTOM Sud-Allier afin de faciliter leur collecte.

2-4- Retour du matériel

Le signataire s'engage à restituer le matériel dans l'état où il lui a été prêté. En cas de dégradation ou de vol, le signataire sera tenu responsable. Le SICTOM Sud-Allier se donnera alors le droit de demander le remboursement des réparations, si ces dernières sont possibles, ou le remboursement du matériel dégradé ou volé.

ARTICLE 3 : Communication

Les documents édités par le signataire et/ou le SICTOM Sud-Allier présentant des actions entreprises dans le cadre de la présente convention, reproduiront les logos respectifs du SICTOM Sud-Allier et du signataire.

Le SICTOM Sud-Allier et l'organisateur conviendront de la publicité à donner aux actions entreprises et en particulier à leurs résultats, tant auprès des médias, que des organismes susceptibles d'être intéressés par ces activités.

ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable sur une période de 3 ans.

ARTICLE 5 : Résiliation

Les parties se réservent la faculté de résilier la présente convention si l'autre contractant ne remplit pas ses obligations, après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si cette mise en demeure reste infructueuse dans un délai de 15 jours, la résiliation prendra effet à l'expiration du délai. La lettre de résiliation, constatant le non-respect de l'obligation, sera adressée au contractant en recommandé avec accusé de réception.

Fait en deux exemplaires

A Le

Pour le SICTOM Sud-Allier
Le Président,

Pour le signataire,
Lu et approuvé

Pierre COURTADON

ANNEXE 1

Liste non exhaustive des actions

Actions internes à la structure

TYPE D'ACTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	EXEMPLES DE SOUTIENS ET DEMARCHES
Sensibilisation des publics à la prévention	Mise en place du tri et de gestes de prévention des déchets dans la structure	Le SICTOM Sud-Allier peut dispenser une formation sur différentes thématiques : consignes de tri, compostage, gaspillage alimentaire, éco-consommation...
	Réaliser un support de communication	Le SICTOM Sud-Allier peut vous fournir des affiches et/ou flyers personnalisés avec les consignes de tri et/ou de compostage. Il peut aussi vous aider à la conception d'une signalétique personnalisée.
	Réduire la consommation de papier, de consommables et de fournitures	Le SICTOM Sud-Allier peut conseiller le signataire pour réduire l'utilisation de papier et consommables (impression recto-verso, dématérialisation...) et peut fournir gratuitement des Stop Pub à apposer sur la boîte aux lettres. Il peut aussi vous proposer la récupération des cartouches d'encre et du matériel d'écriture.
	Réduire la consommation de piles	Le SICTOM Sud-Allier peut fournir gratuitement des boîtes ou bornes à piles.
	Favoriser la consommation d'eau du robinet	Installation de fontaines à eau reliées au réseau, de carafes et de gobelets réutilisables au sein de la structure.
	Réduire la consommation de produits jetables	Utilisation de vaisselle réutilisable (verres, couverts, assiettes) lors des festivités.
Actions emblématiques nationales	Sensibiliser les usagers et les employés de la structure au compostage	Le SICTOM Sud-Allier peut mettre à disposition de la documentation relative au compostage et peut dispenser une formation au compostage.

TYPE D'ACTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	EXEMPLES DE SOUTIENS ET DEMARCHES
<p>Actions emblématiques nationales</p>	<p>Mise en place du compostage ou du lombricompostage</p>	<p>Un composteur peut être installé par le SICTOM Sud-Allier afin de valoriser sur place les déchets organiques de la structure. Le SICTOM Sud-Allier assure également une formation auprès d'un référent et se charge du suivi régulier du compost.</p>
	<p>Former un guide-composteur</p>	<p>La ou les personne(s) intéressée(s) (particuliers, agents communaux, employés...) s'engagent à suivre une formation de 3 jours et à dispenser de l'information sur le compostage autour d'eux. Le SICTOM Sud-Allier s'engage à mettre en relation ces personnes avec l'organisme qui assure ces formations.</p>
	<p>Lutter contre le gaspillage alimentaire</p>	<p>Le SICTOM Sud-Allier peut vous conseiller pour trouver des alternatives, organiser des ateliers cuisiner les restes et vous mettre à disposition de la documentation.</p>
<p>Réduction des déchets</p>	<p>Fabrication de matériel à utiliser dans le cadre de la prévention avec des matériaux de récupération</p>	<p>Le SICTOM Sud-Allier peut conseiller pour la fabrication de composteurs, lombricomposteurs ou mobilier.</p>
	<p>Utilisation de gobelets réutilisables</p>	<p>Le SICTOM Sud-Allier aide le signataire à l'acquisition de gobelets réutilisables <u>selon 2 formules au choix</u> :</p> <p>*Dotation de 200 gobelets SICTOM 25 ou 20 cl Ou</p> <p>*aide à l'acquisition de gobelets à hauteur de 25% maximum du montant de la dépense afin que le message de prévention du Syndicat puisse apparaître sur chaque gobelet.</p> <p>Cette aide est plafonnée pour chaque structure à 80€. Le coût de cette acquisition fera l'objet d'une double facturation et le montant de la participation du SICTOM Sud-Allier sera réglé directement au fournisseur.</p>

TYPE D'ACTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	EXEMPLES DE SOUTIENS ET DEMARCHES
Prévention qualitative des déchets des ménages et des entreprises	Inciter à l'utilisation de produits non dangereux	Le SICTOM Sud-Allier peut donner de l'information et/ou mettre en relation avec les interlocuteurs dédiés.
	Réduire le verre dans les ordures ménagères	Le SICTOM Sud-Allier peut mettre à disposition un conteneur spécifique avec une signalétique adaptée.
	Réduire les déchets d'activités de soins et les médicaments dans les ordures ménagères	Le SICTOM Sud-Allier peut mettre à disposition un conteneur spécifique avec une signalétique adaptée.

Actions externes pour un public extérieur à la structure

TYPE D'ACTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	DETAILS DE LA DEMARCHE
Sensibilisation des publics à la prévention	Organisation d'une manifestation avec présence du SICTOM Sud-Allier	Le SICTOM Sud-Allier peut tenir un stand avec des ateliers ludiques et/ou de l'information.
	Organisation d'une manifestation éco-exemplaire	Le SICTOM Sud-Allier peut prêter du matériel et de la documentation.
	Organisation d'une action de sensibilisation dans le cadre de temps forts	Le SICTOM Sud-Allier peut accompagner les structures à la mise en place d'actions spécifiques : Semaine du Goût, Semaine Européenne du Développement Durable, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Journée de lutte contre le gaspillage alimentaire...
Eco-exemplarité	Mise en œuvre d'une manifestation éco-responsable	Le SICTOM Sud-Allier peut accompagner les structures à la mise en place d'actions spécifiques. Il peut conseiller quant à l'utilisation de vaisselle réutilisable, à l'achat en grands conditionnements, à l'organisation d'un point tri sur la manifestation. Pour l'organisation du point tri, le SICTOM Sud-Allier met à disposition des conteneurs et conseille pour l'organisation logistique.

TYPE D'ACTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	DETAILS DE LA DEMARCHE
Eco-exemplarité	Faire l'acquisition de gobelets réutilisables pour une manifestation	<p>Le SICTOM Sud-Allier aide le signataire à l'acquisition de gobelets réutilisables selon 2 formules au choix :</p> <p>*Dotation de 200 gobelets SICTOM 25 ou 20 cl Ou</p> <p>*aide à l'acquisition de gobelets à hauteur de 25% maximum du montant de la dépense afin que le message de prévention du Syndicat puisse apparaître sur chaque gobelet.</p> <p>Cette aide est plafonnée pour chaque structure à 80€. Le coût de cette acquisition fera l'objet d'une double facturation et le montant de la participation du SICTOM Sud-Allier sera réglé directement au fournisseur.</p>
Evitement de la production de déchets	Mettre en place une action liée au réemploi	Le SICTOM Sud-Allier peut accompagner les structures à la mise en place d'actions spécifiques telles que les gratuiteries, trocantes, boîtes à dons ...
	Inciter aux pratiques de réemploi et réparation sur le territoire	Le SICTOM Sud-Allier peut accompagner les structures à la mise en place d'actions telles que : ateliers bricolage, réparation ou relooking.

ANNEXE 2

Liste non exhaustive du matériel technique

Don ou prêt de matériel de collecte

Cocher	Descriptif	Nombre
<input type="checkbox"/>	Rouleau de sacs jaunes 50 litres	
<input type="checkbox"/>	Conteneur ordures ménagères (volume à définir conjointement)	
<input type="checkbox"/>	Conteneur jaune pour le tri des emballages ménagers recyclables (volume à définir conjointement)	
<input type="checkbox"/>	Colonne à verre 1m ³ sur roulettes	
<input type="checkbox"/>	Colonne à verre 4m ³	
<input type="checkbox"/>	Bio-seaux pour les déchets organiques	
<input type="checkbox"/>	Composteur (volume à définir conjointement)	
<input type="checkbox"/>	Boîte ou borne à piles	

Don ou prêt de matériel de communication

Cocher	Descriptif	Date d'emprunt	Date d'utilisation	Date de retour
	Exposition compostage			
	Autocollants Stop Pub			
	Réglettes Mémo tri			
	Affiches consignes de tri			
	Affiches consignes compostage			
	Flyer tri/réduction			
	Affiches consigne des gobelets réutilisables			
	Documentation relative aux thématiques développées lors de la manifestation			